



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 9 août 2018 à 16h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel et Monsieur Denis Morin.

Ouverture de la séance à 16h15 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Mise à jour de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies
- 3.0 Demande d'autorisation/ Collecte de fonds pour le Centre d'Activités de la Haute-Côte
- 4.0 Nouvelle nomination – Comité de négociation – Renouvellement de la convention collective de la municipalité des Escoumins
- 5.0 Nomination Comité Relation de Travail
- 6.0 Nomination Comité Santé et Sécurité au Travail
- 7.0 Entente entre le ministère des Transports et la municipalité des Escoumins
- 8.0 DÉPÔT/ lettre démission employé # 73-0041
- 9.0 Abolition poste préposé Classe 2/ Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher
- 10.0 Modification du poste « classe mixte »/ Municipalité Les Escoumins
- 11.0 Sélection et embauche au poste de préposé classe mixte/ Municipalité Les Escoumins
- 12.0 Autorisation de paiement/ Certificat d'autorisation
- 13.0 Mandat octroyé à la firme Axor Experts-Conseils/ Réfection rue Labrie
- 14.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 15.0 Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 16h15 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

**N° 18-08-215**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

**N° 18-08-216**

### **MISE À JOUR DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est déjà partie à une entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies à laquelle les municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive, et Les Escoumins ont délégué leur compétence à la Ville de Forestville en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a manifesté l'intérêt d'adhérer à cette entente et que toutes les municipalités, suite à une réunion du comité intermunicipal, acceptent l'adhésion de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT, du même coup, que les municipalités ont jugé bon de mettre à jour le libellé de cette entente afin d'assurer une meilleure efficacité de la gestion de ce service;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise le maire, Monsieur André Desrosiers et la directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Andrée Lessard, à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle version de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies qui tient compte notamment de l'adhésion de la municipalité des Bergeronnes et dont un exemplaire est versé aux archives de la municipalité.

**N° 18-08-217**

### **DEMANDE D'AUTORISATION/ COLLECTE DE FONDS POUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS DE LA HAUTE-CÔTE**

ATTENDU QUE le Centre d'Activités de la Haute-Côte désire effectuer une collecte de fonds au profit de leur organisme;

ATTENDU QUE le Centre d'Activités de la Haute-Côte souhaite obtenir l'approbation du Conseil pour effectuer cette collecte qui se tiendra le jeudi 20 septembre 2018 de 11h00 et 13h00 sur la route 138, plus précisément en face de l'église St-Marcellin des Escoumins;

ATTENDU QUE ces fonds permettront de créer des activités pour les usagers du Centre d'Activités de la Haute-Côte;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution  
ou annotation

**18-08-218**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins**  
QUE le Conseil autorise la collecte de fonds au profit du Centre d'Activités de la Haute-Côte le jeudi 20 septembre prochain sur la route 138 en face de l'église St-Marcellin des Escoumins de 11h00 et 13h00.

**NOUVELLE NOMINATION – COMITÉ DE NÉGOCIATION –  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouvel employé pour siéger au comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs de la municipalité des Escoumins étant donné que Madame Caroline Gagnon n'est plus en poste à la municipalité des Escoumins et que celle-ci faisait partie de ce comité;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs de la municipalité des Escoumins soit formé des personnes suivantes :

- Madame Andrée Lessard, directrice générale;
- Monsieur Dany Gagnon, directeur des travaux publics.

**NOMINATION COMITÉ RELATION DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination de deux représentants au sein du Comité de Relation de Travail, leur mandat se terminant le 30 juin 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Monsieur Dany Gagnon, directeur des travaux publics, afin de représenter la municipalité pour siéger au Comité de Relation de Travail, et ce, pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2020.

**NOMINATION COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination de deux représentants au sein du Comité de Santé et Sécurité au Travail, leur mandat se terminant le 30 juin 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Monsieur Dany Gagnon, directeur des travaux publics, afin de représenter la municipalité pour siéger au Comité de Santé et Sécurité au Travail, et ce, pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2020.

**ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

ATTENDU QUE les installations du MTQ implantées sur le territoire de Les Bergeronnes, ont, en attente de la négociation et de la signature d'une entente, se sont branchées au réseau d'aqueduc de la Municipalité des Escoumins sans qu'une entente soit signée entre le ministère des Transports et la municipalité des Escoumins;

**N° 18-08-219**

Formules Municipales No 4614-A-MST

**N° 18-08-220**

**N° 18-08-221**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE malgré de multiples demandes de la Municipalité de Les Escoumins, tant au MTQ qu'à la Municipalité de Les Bergeronnes, aucune entente n'est intervenue avec qui que ce soit.

ATTENDU QU'en janvier 2013, vu les circonstances, la municipalité a mandaté ses procureurs pour entreprendre des négociations devant mener à la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Les Bergeronnes pour la fourniture d'eau potable pour les installations du MTQ implantées sur le territoire de cette dernière.

ATTENDU QU'en octobre 2016, les procureurs de Les Bergeronnes ont requis de la Municipalité de Les Escoumins la suspension du processus de négociations de l'entente pour laisser à la SQI, propriétaire des installations occupées par le MTQ, le temps d'analyser ce dossier et la problématique.

ATTENDU QUE suite à des pressions des procureurs de la Municipalité de Les Escoumins, à l'été 2017, un projet d'entente a été préparé et accepté tant par le conseil municipal de la Municipalité de Les Escoumins que par celui de la Municipalité de Les Bergeronnes.

ATTENDU QU'en date du 10 avril 2017, Me Mireille Lemay, procureure de Les Bergeronnes, avisait par lettre les procureurs de la Municipalité de Les Escoumins que la SQI requerrait plus de 19 modifications au projet d'entente dont, entre autres et non limitativement, refusait d'assumer quelque charge financière que ce soit pour l'eau fournie avant la signature de l'entente et d'assumer le coût des honoraires des procureurs de la Municipalité de Les Escoumins pour la préparation de cette entente.

ATTENDU QUE la Municipalité de Les Escoumins a, dans ce dossier, déjà énormément investi de temps et d'argent depuis janvier 2013.

ATTENDU QUE l'état déclaré des négociations et interventions pour la signature d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'eau aux installations du MTQ implantées sur le territoire de Les Bergeronnes ne permet pas d'envisager une conclusion positive à court et moyen terme.

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE La Municipalité de Les Bergeronnes et la SQI soient avisées par les procureurs mandatés par la Municipalité de Les Escoumins qu'une entente pour la fourniture d'eau potable par la Municipalité de Les Escoumins aux installations du MTQ implantées sur le territoire de la Municipalité de Les Bergeronnes doit être signée au plus tard le 19 octobre 2018, à 13 h, à défaut de quoi la Municipalité de Les Escoumins interrompra le service de fourniture d'eau potable pour les installations du MTQ, et ce, jusqu'à ce que l'entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Les Bergeronnes soit signée.

**\*\* DÉPÔT**

**LETTRE DE DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE # 73-0041**

**N° 18-08-222**

**ABOLITION POSTE PRÉPOSÉ CLASSE 2/ CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD-BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 73-0041 a quitté ses fonctions à la municipalité des Escoumins afin de prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins a confié le mandat de déneigement des rues municipales à Les Entreprises C.M.;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution  
ou annotation  
**18-08-223**

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE Le Conseil autorise l'abolition du poste de préposé Classe 2 du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher.

### **MODIFICATION DU POSTE « CLASSE MIXTE » / MUNICIPALITÉ LES ESCOUMINS**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le poste « Classe Mixte » de la municipalité des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la modification du poste « classe mixte », la municipalité doit refaire une entente avec le syndicat des employés municipaux des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Monsieur André Desrosiers, maire, et Madame Andrée Lessard, directrice générale, à signer l'entente lu précédemment, pour et au nom de la municipalité des Escoumins.

**N° 18-08-224**

### **SÉLECTION ET EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ CLASSE MIXTE / MUNICIPALITÉ LES ESCOUMINS**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Andrée Lessard, à procéder à l'affichage du poste préposé Classe mixte, le processus de sélection et d'embauche étant réalisé par la municipalité des Escoumins;

QUE l'affichage du poste sera effectué à l'interne pour une période de 7 (sept) jours et par la suite à l'externe, en conformité avec les dispositions de la convention collective.

**N° 18-08-225**

### **AUTORISATION DE PAIEMENT / CERTIFICAT D'AUTORISATION**

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux de la rue Labrie, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ainsi qu'un second certificat en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte le paiement des 2 (deux) certificats d'autorisation au montant de 664 \$ (six cent soixante-quatre dollars) chaque au nom du Ministre des Finances.

**N° 18-08-226**

### **MANDAT OCTROYÉ À LA FIRME AXOR EXPERTS-CONSEILS / RÉFECTION RUE LABRIE**

ATTENDU QUE la municipalité envisage procéder à la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue Labrie;

ATTENDU Qu'à cette fin, il est requis d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution  
ou annotation

**N° 18-08-227**

### **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins**

QUE le Conseil mandate la firme Axor Experts-Conseils afin de préparer tous les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE le Conseil autorise la firme Axor Experts-Conseils à signer pour et au nom de la municipalité, tous documents requis à cette fin pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Labrie.

### **CLÔTURE DE LA SEANCE**

À 16h40 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

  
\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,  
Maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***